



CONTRAT DE VILLE du Pays Voironnais 2015-2022

Protocole d'Engagement Renforcé Réciproque

Dans le cadre de l'appel à la mobilisation nationale pour les quartiers populaires, initié par le Président de la République en novembre 2017 lors du discours de Roubaix et des engagements réciproques pris par la suite, par les collectivités locales et l'État lors de la signature du Pacte de Dijon, la Ministre de la Cohésion Sociale a présenté, en juillet 2018, une feuille de route nationale opérationnelle articulée autour de 5 grands programmes (sécurité, éducation, emploi, logement, lien social) et de 40 mesures dédiées. Ces dispositifs visent à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale autour de trois axes :

- garantir les droits des habitants ;
- favoriser l'émancipation ;
- remettre la république au cœur des quartiers.

La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 est venue préciser le calendrier et les modalités de déclinaison territoriale et de déploiement local de chacune de ces mesures qui s'inscrivent dans la perspective de la rénovation des contrats de ville, qui seront, à cette fin, prolongés jusqu'en 2022 après conclusion des protocoles d'engagement renforcés (PER).

Le Préfet de l'Isère a présenté sa stratégie de l'État en Isère ainsi que la feuille de route opérationnelle correspondante qui fixe cinq axes stratégiques locaux tenant compte, d'une part des priorités territoriales telles qu'elles ont émergé après consultations et concertations multilatérales plurielles conduites auprès des acteurs locaux (conseils citoyens, élus et référents des EPCI concernés, services de l'État et ses partenaires) et tenant compte au-delà des objectifs connexes définis dans le cadre de dispositifs tiers mis en œuvre concomitamment : plans de lutte contre la pauvreté et contre les discriminations, promotion de l'égalité Homme-Femme.

Il repose sur les principes suivants :

- Une approche globale de l'action publique avec une analyse et des solutions en cohérence avec les engagements nationaux et leurs déclinaisons locales.
- Une approche différenciée des territoires qui se concrétise par le travail partenarial mené avec la collectivité et les partenaires.
- La responsabilisation de l'ensemble des signataires avec un suivi rigoureux des engagements.

Dans ce contexte, les analyses menées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours et de la feuille de route des services de l'État montrent que les priorités définies dans le cadre du contrat de ville du Pays Voironnais restent pertinentes et d'actualité. C'est pourquoi, les partenaires s'engagent au sein du présent protocole en faveur des quartiers prioritaires. Ils s'appuient plus spécifiquement sur la logique qui a prévalu à l'adoption du Pacte de Dijon.

Le présent protocole vise à définir des priorités conjointes déclinées sous la forme d'engagements réciproques.

Il est convenu entre les parties qui reconnaissent les priorités communes énoncées ci-dessous :

Les partenaires territoriaux s'engagent à :

- Mobiliser les politiques de l'emploi en faveur des habitants des quartiers et promouvoir la notion de parcours.

Localement, les partenaires de l'emploi tels que la Maison de l'Emploi, la Ville de Voiron, les associations, s'appuieront sur les démarches qu'ils ont déjà mises en place (chantiers éducatifs, actions de coaching, ateliers, formations, permanences, etc.).

La Maison de l'Emploi consacrerait également 0,5 ETP à la mise en place des clauses d'insertion sur le quartier de Brunetière dans le cadre de la convention NPNRU. Sur tous les quartiers en restructuration urbaine, des actions seront organisées en vue des recrutements générés par l'intégration des clauses sociales.

- Développer l'apprentissage.

Pour cela, les partenaires s'appuieront sur les entreprises du territoire. Des actions de parrainage pourront être mises en place.

- Adapter le service public de l'emploi et promouvoir le développement économique pour répondre aux besoins des habitants.

Des actions visant à accompagner les créateurs et chefs d'entreprises ont déjà été mises en place puis arrêtées. Malgré tout, la création d'activités et leur pérennisation restent un enjeu important dans les quartiers politiques de la ville. Les actions mises en place s'appuieront donc sur ces expériences.

En matière de développement économique, le Pays Voironnais s'engage à acheter des locaux d'activités sur le quartier de Brunetière dans le cadre du projet de restructuration urbaine afin de favoriser la mixité fonctionnelle du quartier. La commercialisation de ces locaux devra faire l'objet d'un travail partenarial.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à :

- Mieux repérer les publics invisibles et en particulier le public féminin ;
- Proposer un accompagnement soutenu pour « aller vers » l'emploi afin de mieux intégrer le public dans les dispositifs de droit commun existants et d'élever le niveau de formation et de qualification ;
- Renforcer la coordination entre les acteurs et proposer un accompagnement global ;
- Favoriser les actions permettant de réduire les freins périphériques au retour à l'emploi ;
- Créer des dynamiques avec les entreprises, favoriser le parrainage et faciliter l'accès à l'alternance ;
- Mobiliser les employeurs pour favoriser l'accès à l'emploi à travers le déploiement du PAQTE et l'intégration des clauses sociales dans la commande publique, la promotion des métiers en tension et les opérations de restructuration urbaine ;
- Encourager la création d'activités et accompagner les créateurs d'entreprises.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) s'engage à :

- Soutenir les centres sociaux qu'elle agréé dans leurs actions à destination des personnes en recherche d'emploi (CAF).

ENGAGEMENT RENFORCÉ N°2 : PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Les partenaires territoriaux s'engagent à :

- Investir dans la réussite scolaire et éducative des enfants.
- Favoriser le lien entre famille et école.
- Mieux prévenir le décrochage scolaire.

Afin de favoriser la réussite éducative des publics en difficulté et réduire le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification et sans diplôme, le Pays Voironnais poursuivra la mise en œuvre et le développement du Programme de Réussite Éducative (PRE) pour les 2-16 ans et les 16-18 ans dans le cadre de sa politique d'action sociale portée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Les actions développées dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) apporteront, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin. Elles contribueront ainsi à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

La coordination Brunetière, groupe constitué de l'ensemble des partenaires éducatifs intervenant sur le quartier, se réunira pour échanger sur les difficultés et ressources identifiées.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à :

- Poursuivre le financement des Programmes de Réussite Éducative (PRE) et des actions éducatives pour les 2-16 ans et 16-18 ans ;
- Favoriser l'articulation entre les différentes politiques (Programme de Réussite Éducative, Contrat Local de Santé, Conseil Local de Santé Mentale) ;
- Renforcer la place des établissements et des parents en ouvrant davantage les écoles.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) s'engage à :

- Poursuivre le financement des CLAS permettant d'apporter un appui aux enfants qui ne bénéficient pas d'un soutien familial et social ;
- Soutenir les démarches de prévention et de gestion des difficultés, mises en place avec les parents et visant à réduire la démobilité scolaire et sociale des enfants et jeunes en difficultés ;
- Soutenir et veiller à l'articulation des actions CLAS et PRE ;
- Rappeler les qualifications et temps de travail nécessaires au fonctionnement du gestionnaire du centre social Brunetière (agrée CAF) ;
- Accompagner l'articulation entre animation de la vie sociale, cadre de vie, éducation et accueil de la petite enfance pour une approche globale des besoins du quartier prioritaire et la construction de réponses adaptées et efficaces avec les habitants ;
- Proposer de bonifier les financements dédiés au centre social agréé, aux CLAS et LAEP situés en QPV ou en quartier vécu au bénéfice des habitants des QPV, en contrepartie d'engagements généraux et spécifiques ;
- Favoriser l'émergence de projets jeunes et d'actions d'éducation aux arts et à la culture hors temps scolaire ;
- Soutenir les demandes de départ en vacances des bénéficiaires potentiels par le biais de ses dispositifs ;
- Développer les « Promeneurs du Net ».

ENGAGEMENT RENFORCÉ N°3 : L'ÉGAL ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

Les partenaires territoriaux s'engagent à :

- Être garants de l'égalité de traitement des habitants par les partenaires.
- Rendre pleinement opérationnel le volet culture.

Pour plus d'opérationnalité, la concertation en matière d'action culturelle sera renforcée.

- Favoriser l'égal accès au sport et aux loisirs.

Plusieurs associations sportives et de loisirs sont implantées au cœur des quartiers ou proposent des activités destinées aux habitants. Celles-ci seront soutenues par les collectivités, notamment au titre du contrat de ville pour leur permettre de proposer des activités spécifiques. La diversité de ces associations permettra de proposer des activités adaptées à tous les publics : activités pour enfants et adultes, dans les quartiers ou en dehors, activités exclusivement féminines, etc.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à :

- Structurer le volet culture du contrat de ville en favorisant les espaces de concertation pour les structures culturelles et les habitants ;
- Mobiliser les établissements culturels en direction des territoires prioritaires et s'appuyer sur les différents dispositifs de la DRAC, notamment dans le domaine de la langue française et de la musique (DEMOS, orchestre à l'école, plan chorale) ;
- Assurer le suivi des Microfolies ;
- Favoriser l'égal accès au sport et aux loisirs ;
- Amener le public vers la pratique de sports diversifiés et hors des QPV.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) s'engage à :

- Veiller au déploiement d'actions d'éducation aux arts et à la culture hors temps scolaire, construites avec les parents et les enfants du QPV.

ENGAGEMENT RENFORCÉ N°4 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS À LA SANTÉ

Les partenaires territoriaux s'engagent à :

- Faciliter l'accès à la prévention et aux soins par des actions adaptées au public vulnérable et maintenir une offre de soins de proximité.
- Soutenir les actions de promotions de l'activité sportive comme facteur de santé.

Le dispositif « PRESCRI'BOUGE », porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif en Isère (CDOSI) a été déployé sur le Pays Voironnais en 2018. L'objectif est maintenant de proposer une action dédiée aux habitants du QPV afin de les accompagner vers l'activité physique.

- Améliorer la prévention en matière de santé bucco-dentaire, de souffrance psychologique, de santé mentale et des maladies à forte prévalence.

En matière de santé mentale, des actions pourront être déployées en lien avec le CLSM mis en place par le CIAS du Pays Voironnais.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à :

- Accompagner les collectivités dans leurs actions favorisant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, enjeu prioritaire du projet régional de santé (actions locales de préventions, d'accès aux droits, d'accès aux soins) ;
- Assurer l'accompagnement des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) pour une meilleure prise en compte de la santé mentale ;
- Soutenir les actions locales de prévention.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) s'engage à décliner les priorités de son Projet Régional de Santé (PRS) en fonction des besoins du territoire, plus particulièrement sur les domaines suivants :

- La médiation en santé ;
- Les actions locales de promotion et prévention qui agissent sur les déterminants de santé ;
- L'accompagnement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Pays Voironnais ;
- L'accompagnement de la collectivité dans le portage du Contrat Local de Santé (CLS).

Les partenaires territoriaux s'engagent à :

- Favoriser la mixité sociale et la diversité de l'habitat, des équipements publics et des commerces.

L'Opac38, Dauphilogis et Pluralis mettront en œuvre des opérations de démolition, reconstruction de logements en locatif social et accession sociale afin de favoriser la diversité de l'habitat. Les communes et le Pays Voironnais, s'engagent à réaliser les actions nécessaires pour favoriser la diversité fonctionnelle.

- Améliorer l'attractivité et l'image des quartiers.
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique du quartier.

Les bailleurs et les communes continueront la réalisation des opérations de réhabilitation de logements et équipements pour améliorer leur performance énergétique.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à :

- Mettre en œuvre la convention NPNRU sur le quartier de Brunetière ;
- Contribuer à favoriser l'égal accès aux structures et espaces publics ;
- Poursuivre l'accompagnement des actions visant à favoriser la participation des habitants, notamment via le conseil citoyen ;
- Garantir la présence des forces de l'ordre sur la voie publique.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) s'engage à :

- Soutenir des projets en investissement sur le QPV qui s'inscriraient dans le cadre de la politique familiale de la CAF.

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais s'engage à :

- Poursuivre la coordination et le financement des projets de restructuration urbaine engagés depuis 2012 ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la convention NPNRU et des conventions de restructuration des quartiers d'habitat social.

Signatures :

Le Préfet du Département de l'Isère
BEFFRE Lionel

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays Voironnais**
BRET Jean-Paul

**Le Président du Conseil Départemental de
l'Isère**
BARBIER Jean-Pierre

Le Maire de Voiron
POLAT Julien

Le Maire de Voreppe
REMOND Luc

La Rectrice de l'Académie de Grenoble
BLAISE Fabienne

**La Présidente de la Maison de l'Emploi et de
la Formation des Pays Voironnais et Sud
Grésivaudan**
JEAN Marie-Elisabeth

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**
GRALL Jean-Yves

**La Directrice de l'agence de Voiron, Pôle
Emploi**
DALLEGRE Catherine

**Le Directeur de la Caisse d'allocations
familiales de l'Isère**
CHEVALIER Claude

**La Directrice Territoriale Arc Alpin, Caisse
des Dépôts**
STEINBRECHER Corinne

Le Procureur de la République de Grenoble
VAILLANT Eric

La Directrice de l'Opac38
RUEFF Isabelle

**Le Président de l'Association des Bailleurs
Sociaux d'Isère ABSISE**
MONNOT Didier

**Le Directeur de la Société d'Habitation des
Alpes, Pluralis**
MONNOT Didier

**Le Président de la Chambre des Métiers et
de l'Artisanat de l'Isère**
TIERSEN Philippe

**Le Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Grenoble**
VAYLET Jean